

## IV - TAHITIENS DES VILLES

### Conditions socio-économiques et familiales des couches populaires nouvellement urbanisées

Les analyses que nous présentons ici résultent également (1) du dépouillement des enquêtes effectuées en 1981, à la demande de l'OTHS (2). La population ainsi étudiée est, en effet, largement représentative des couches populaires de la population polynésienne qui se trouvent confrontées aux phénomènes liés à l'urbanisation de Tahiti (3).

#### A - Activités et revenus

Du point de vue du revenu des ménages, cette population se définit essentiellement par un salaire mensuel ne dépassant pas 80 000 CFP par travailleur (ce qui, à l'époque où fut menée l'enquête, était le cas de 70 % d'entre eux, selon les statistiques de la Caisse de prévoyance sociale (4); rappelons que le SMIG, en mai 1982, se montait à 42 366 CFP: selon la même source, plus du quart de la population de la Polynésie française n'atteignait même pas ce revenu minimum et, pour plus de la moitié de celle-ci, le salaire mensuel ne dépassait de toutes façons pas 60 000 CFP).

Mais ceci peut se lire également : près des trois quarts de ces couches populaires gagnent plus que le SMIG et près de la moitié d'entre elles, plus de 50 000 CFP par mois. De fait, si leurs revenus n'assurent certes pas le bien-être de cette population à un niveau que l'on pourrait juger suffisant, ils n'évoquent pas pour autant une impression d'extrême misère, comparable à la situation du lumpen-prolétariat des grands centres urbains d'Afrique ou d'Amérique latine. Si, à considérer les logements (comme nous l'avons montré) - et sans aller jusqu'à comparer certains quartiers de Papeete ou de Faaa aux *favelas* ou aux bidonvilles - on peut bien parler de problème grave, aux aspects parfois dramatiques, il n'en va pas de même pour ce qui est des revenus, à part quelques cas marginaux : dans l'ensemble, le pouvoir d'achat que procure le SMIG place la Polynésie française dans une situation à part, qui n'est pas comparable à celle des pays industrialisés, bien évidemment, mais qui ne l'est pas davantage à celles des pays du Tiers Monde.

Pareille appréciation ne découle pas seulement de la simple considération de l'éventail des revenus, mais d'une lecture plus dynamique des chiffres, sinon plus prospective, qui peut être tentée en tenant compte des classes d'âge, des branches d'activité, des qualifications professionnelles et des revenus.

---

(1) Cf. les mal logés de Tahiti, ci-dessus.

(2) OTHS: Office territorial de l'habitat social.

(3) Cf. B. SCHLEMMER, 1983.

(4) Cf. la Lettre de la CCI n° 22, du 31 mai 1982, "le coût des revenus sociaux".

a) *Activités.*

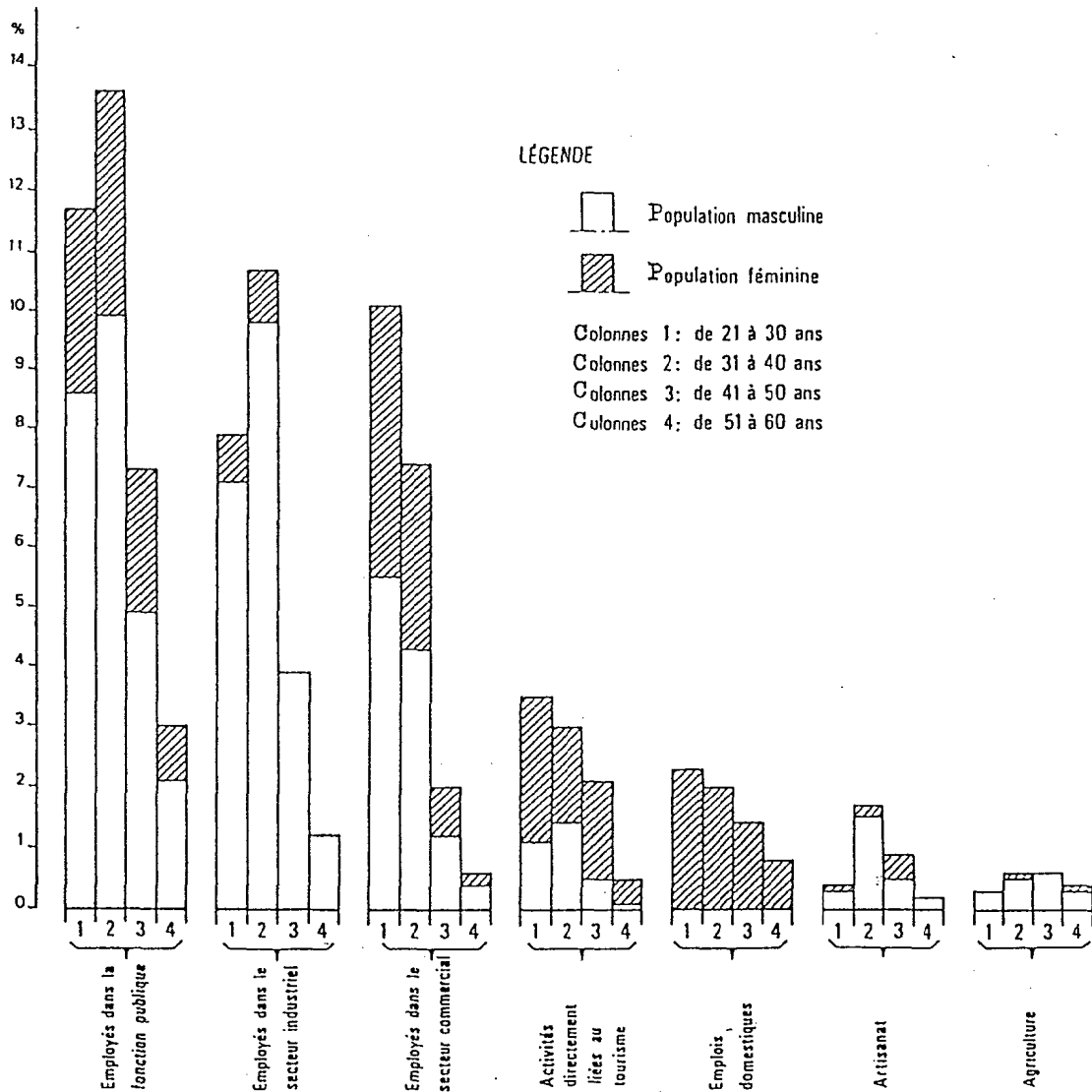
Nous avons regroupé les différentes professions mentionnées non pas selon les catégories classiques de l'INSEE, mais en tenant compte des particularités de l'économie polynésienne, dont nous avons voulu apprécier le poids spécifique; certes, cela nous interdit toute comparaison avec les données du recensement, mais il nous a paru plus important de savoir de quel poids pesaient les activités directement liées au tourisme, par exemple (du fabricant de "curios" à la danseuse, en passant par l'employé d'hôtel), ou les emplois offerts par la fonction publique au sens large (du docker employé par le territoire à l'institutrice, en passant par l'agent municipal) etc.

**Tableau 49**  
Répartition par activités et classes d'âge (en %).

Activités liées à :	Classes d'âge :				Ens.
	21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51+60 ans	
<u>A : HOMMES</u>					
Fonction publique	8.6	9.9	4.9	2.1	25.5
Industrie	7.1	9.8	3.9	1.2	22
Commerce	5.5	4.3	1.2	.4	11.4
Tourisme	1.1	1.4	.5	.1	3.1
Emplois domestiques	.	.	.	.	.
Artisanat (sauf tourisme)	.3	1.5	.5	.2	2.5
Agriculture	.3	.5	.6	.3	1.7
Ensemble	22.9	27.4	11.6	4.3	66.2
<u>+ B : FEMMES</u>					
Activités liées à :					
	Classes d'âge :				
	21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	Ens.
Fonction publique	3.1	3.7	2.4	.8	10.1
Industrie	.8	.9	.	.	1.7
Commerce	4.6	3.1	.8	.2	8.7
Tourisme	2.4	1.6	1.6	.4	6
Emplois domestiques	2.3	2	1.4	.8	6.5
Artisanat (sauf tourisme)	.1	.2	.3	.	.6
Agriculture	.	.1	.	.1	.2
Ensemble	13.3	11.7	6.5	2.3	33.8
<u>= C : ENSEMBLE</u>					
Activité liées à :					
	Classes d'âge :				
	21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	Ens.
Fonction publique	11.7	13.6	7.3	3	35.6
Industrie	7.9	10.7	3.9	1.2	23.7
Commerce	10.1	7.4	2	.6	20.1
Tourisme	3.5	3	2.1	.5	9.1
Emplois domestiques	2.3	2	1.4	.8	6.5
Artisanat (sauf tourisme)	.4	1.7	.8	.2	3.1
Agriculture	.3	.6	.6	.4	1.9
Ensemble	36.2	39	18.1	6.7	100

Figure n° 6

Pourcentage d'emplois dans les différents secteurs d'activités par âge et par sexe.



On connaît le déséquilibre structurel de l'économie polynésienne, avec son hypertrophie du secteur tertiaire. Il se trouve ici fortement souligné : les emplois productifs - agriculture, artisanat et industrie - ne représentent pas 30 % de l'ensemble des emplois offerts. (Même si l'on se souvient que l'artisanat orienté vers le tourisme - fabrication de *curios* essentiellement - n'est pas compris dans ces 30 %, cet ordre de grandeur n'en subsiste pas moins). En outre, les emplois de la fonction publique, à eux seuls, s'adjugent plus du tiers des actifs; qu'on y ajoute les emplois liés au tourisme et ceux, exclusivement féminins, des "gens de maison" - femmes de ménage essentiellement -, on aboutit à plus de la moitié de la population étudiée!

La répartition par classes d'âge montre bien que ces phénomènes ne correspondent pas à une situation passagère, mais sont inscrits dans la durée : non seulement les agriculteurs (cette catégorie incluant ceux qui vivent de la pêche artisanale) et les artisans ne constituent qu'une part infime des actifs, mais ils relèvent également des secteurs où la proportion des jeunes est la plus réduite; ceux-ci entrent, en revanche, dans la majeure partie des employés de commerce, de ceux dont l'activité est liée au tourisme et de ceux qui servent comme "gens de maison" (tous emplois où le pourcentage de femmes se trouve le plus élevé). Le tableau suivant illustrera mieux ce point, en faisant apparaître la proportion des différentes classes d'âge à l'intérieur de chaque type d'activité :

**Tableau 50**  
Classe d'âge et activité (en %).

Activités liées à	Classes d'âge :				Ens.
	21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	
Fonction publique	33	38.5	20.5	8	100
Industrie	33.2	45.2	16.6	5	100
Commerce	50.5	37	10	2.5	100
Tourisme	38.5	33.5	23	5	100
Emplois domestiques	35.5	31	21	12.5	100
Artisanat (sauf tourisme)	11.5	56	26.5	6	100
Agriculture	14	33.5	33.5	19	100
Ensemble	36.1	39.2	18.2	6.5	100

**b) Qualifications et revenus**

Cette hypertrophie du secteur tertiaire, qui reste encore frappante dans le tableau précédent, doit être mise en parallèle, - pour en mesurer le caractère durable, structurel - avec les résultats que nous donne l'étude de la qualification professionnelle : au sein de la population qui nous occupe ici et qui fait apparaître que le pourcentage de travailleurs qualifiés l'emporte chez les jeunes de moins de 41 ans par rapport à leurs aînés. La qualification professionnelle est bien un phénomène récent, correspondant à une demande du marché de l'emploi, et à l'effort consenti par le territoire en matière d'éducation et de formation des jeunes - dont les générations aînées n'ont guère profité :

**Tableau 51**  
Qualification professionnelle par classes d'âge (en %).

	21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	Ens.
Travailleurs non qualifiés	69	69	76.5	91.5	72
Travailleurs qualifiés	31	31	23.5	8.5	28
Ensemble	100	100	100	100	100

Toutefois, lorsqu'on répartit la même population, selon les mêmes tranches d'âge, mais en fonction de celles de ses revenus, c'est un rapport différent qui s'entrevoit, entre les générations :

**Tableau 52**  
Revenus par classes d'âge (en % cumulés).

Revenus mensuels (en CFP)	21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans
Moins de 40 000	38.5	29.5	33	37
Moins de 60 000	75.5	70	70	78.5
Moins de 80 000	89	86.5	85.5	87
Moins de 100 000	94.5	95	92	91.5
Moins de 120 000	99.5	97.5	95	98.5
Moins de 140 000	100	99.5	97.5	100
Moins de 160 000	.	99.5	98.5	.
160 000 et plus	.	100	100	.

On devine alors que, si ce sont les jeunes générations qui sont les mieux qualifiées professionnellement, ce ne sont pas pour autant, ni pour cause, les mieux rémunérées : la classe d'âge qui atteint les plus hauts revenus est celle des 31-50 ans ; celle des moins de 30 ans est celle qui éprouve le plus rapidement des difficultés à franchir certains seuils.

Il convient donc, sans nier les effets de l'effort consenti en matière d'éducation auxquels nous avons fait allusion plus haut, de nuancer l'appréciation que l'on pourrait porter, touchant leurs résultats. En effet, l'on s'aperçoit que la qualification professionnelle acquise avant l'emploi est essentiellement le fait des jeunes femmes : c'est dans la population féminine seulement que le pourcentage de travailleurs qualifiés diminue régulièrement par tranches d'âge ; ce qui manifeste clairement, pour ce qui est de cette population féminine, la progression constante de sa formation professionnelle préparatoire d'une part et, de l'autre, la difficulté qu'éprouve à se qualifier, au cours de sa vie d'adulte, sa part plus âgée. Dans la population masculine, par contre, si le pourcentage de jeunes professionnellement qualifiés, au départ, est légèrement plus élevé que pour les femmes, il atteint son sommet à la génération suivante, ce qui révèle l'effet d'une formation professionnelle donnée, elle, "sur le tas" :

**Tableau 53**  
Qualification professionnelle par âge et sexe (en %).

<u>A : FEMMES</u>					
	21-30	31-40	41-50	51-60	Ens.
	ans	ans	ans	ans	
Travailleuses non qualifiées	77	84.5	88.5	100	83.5
Travailleuses qualifiées	23	15.5	11.5		16.5
Ensemble	100	100	100	100	100

<u>B : HOMMES</u>					
	21-30	31-40	41-50	51-60	Ens.
	ans	ans	ans	ans	
Travailleurs non qualifiés	64.5	62.5	69.5	87	66
Travailleurs qualifiés	35.5	37.5	30.5	13	34
Ensemble	100	100	100	100	100

Précisons encore que la main-d'œuvre féminine voit ses revenus plafonner beaucoup plus rapidement que la main-d'œuvre masculine, non seulement en ce qui concerne les générations âgées - ce qui n'est pas étonnant, vu leur moindre qualification - mais également en ce qui concerne la tranche d'âge des 21-30 ans, dont les éléments professionnellement qualifiés ne peuvent guère être inférieurs en nombre à ceux des hommes du même âge :

**Tableau 54**  
Revenus mensuels par âge et sexe (en % cumulés).

Revenus en milliers de C.F.P.	21-30 ans		31-40 ans		41-50 ans		51-60 ans		Ensemble	
	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.
Moins de 40	60.5	25.5	50	21	58.5	19.5	62.5	24	56.5	22.4
Moins de 60	84.5	70.5	85	64	86	61.5	96	69.7	85.7	66
Moins de 80	92	87.5	89	85.5	94	81	96	82.7	91.6	85
Moins de 100	94.5	94.5	97.5	94	95.5	90	96	89.2	95.9	92.9
Moins de 120	98.5	99.5	97.5	97.5	97	94	100	97.9	98.1	97.4
Moins de 140	100	99.5	100	99.5	98.5	97		100	99.7	99
Moins de 160		99.5		99.5	98.5	98.5			99.7	99.3
160 et plus		100		100	100	100			100	100

**c) Instabilité de l'emploi**

Enfin, cette population se caractérise par une grande instabilité professionnelle. Quelques 20 % des actifs n'occupent leur emploi que depuis moins d'un an; regroupés par tranches de deux ans, les chiffres sont les suivants :

**Tableau 55**  
Répartition par durée du dernier emploi (en %).

Durée d'occupation :	%	% cumulés
Moins de 2 ans	30.7	30.7
De 2 à 3 ans	19.2	49.9
De 4 à 5 ans	11.4	61.3
De 6 à 7 ans	11.9	73.2
De 8 à 9 ans	8.8	82
De 10 à 11 ans	6.7	88.7
De 12 à 13 ans	4.9	93.6
De 14 à 15 ans	3.7	97.3
16 ans ou plus	2.7	100
Ensemble	100	

Encore faut-il savoir que ces résultats sous-estiment, et sans doute très fortement, le fait que la plupart des actifs n'occupent leur emploi que depuis fort peu de temps. En effet, la question posée lors de l'enquête était : "Depuis quand êtes-vous salarié?" Mais, comme nous nous doutions que nombre de réponses faites l'ont été en comprenant la question ainsi : "Depuis quand êtes-vous salarié *dans votre emploi actuel* ?", nous avons fait le postulat - forcément faux - que tel avait été le cas pour *toutes* les réponses.

Cependant, même ainsi, les données recueillies nous paraissent parlantes.

**d) Endettement et crédit**

Hypertrophie du secteur tertiaire, atrophie du secteur primaire, prépondérance des emplois attachés à la fonction publique, sous-emploi féminin dans le secteur industriel et suremploi féminin (et, plus largement, des jeunes travailleurs des deux sexes) dans le secteur commercial, tel se présente donc, à Tahiti, le marché de l'emploi; toutes ces données, qui ressemblent davantage à celles d'un pays riche qu'à celles d'un pays sous-industrialisé, nous les avons vues s'inscrire dans nos tableaux concernant la structure de l'activité des *couches populaires* de la Polynésie française! Nous pouvons maintenant tenter de confirmer ou de nuancer cette impression en considérant à l'inverse certains aspects de la consommation : en observant *qui* emprunte, et emprunte pour *quoi*. (Précisons que ces emprunts revêtent l'aspect de dettes formelles, matérialisées par des traites à payer mensuellement, et non de la quelconque "ardoise" laissée chez l'épicier du coin...)

La première constatation qui s'impose - elle peut surprendre lorsqu'on connaît les grandes facilités de crédit qui font florès en Polynésie française (qu'on se reporte à la vigoureuse campagne "Aita cash!" - "Rien au comptant!") - est le faible pourcentage des personnes endettées : près de 76 % des ménages n'ont contracté aucun emprunt! Et encore s'agit-il là d'une moyenne : le dit pourcentage est, en fait, inversement proportionnel au montant des revenus du ménage : s'il n'est que de 53,2 % pour les bénéficiaires de revenus supérieurs à 160 000 CFP, il passe à 57,5 % pour ceux dont les revenus vont de 160 000 à 120 000 CFP, à 67,2 % pour ceux dont les revenus sont compris entre 120 000 et 80 000 CFP, et monte jusqu'à 82,6 % pour ceux dont les revenus ne sont plus compris qu'entre 80 000 et 40 000 CFP. (Rappelons qu'il s'agit du revenu total familial, et non de celui du seul chef de famille). Le tableau ci-dessous montre la répartition de l'ensemble de la dette des ménages, en considération de leurs revenus totaux :

**Tableau 56**  
Répartition de la dette des ménages par montant des traites à payer  
et revenus mensuels (en %).

Revenus (en milliers de C.F.P.)	Montant des traites (en milliers de C.F.P.)						Montant inconnu	Ensemble
	0 (pas de dette)	1-10	10-20	20-30	30-40	+ de 40		
Moins de 40	8.3	.	.25	.4	.	.	.25	9.2
De 40 à 80	42.	2.	3.8	1.2	.9	.1	.9	50.9
De 80 à 120	19.6	.9	2.4	3.7	1.5	.3	.7	29.1
De 120 à 160	4.85	.2	.7	.8	1.15	.5	.2	8.4
Plus de 160	1.25	.	.25	.5	.2	.1	.1	2.4
Ensemble	76	3.1	7.4	6.6	3.75	1.	2.15	100

Si les ménages à faibles revenus sont donc proportionnellement moins nombreux à s'endetter, ils sont, en revanche, plus nombreux à consacrer aux remboursements de leurs traites une part de leur budget qui croît en proportion inverse à l'importance de leurs revenus, ce qui n'est guère étonnant; cependant, dans l'ensemble, il convient de noter que les cas où ce budget est lourdement grevé par les traites demeurent tout à fait exceptionnels :



**Tableau 57**  
Revenus mensuels et part du budget consacré au paiement des traites (en %).

Revenus	: Moins d'1/4 :	1/4 env. :	Plus d'1/4 :	Ens.
Moins de 40 000 CFP :	92.3	:	7.7	: 100
De 40 à 80 000 CFP :	88	:	4.4	: 100
De 80 à 120 000 CFP :	80.6	:	6.5	: 100
De 120 à 160 000 CFP :	80.3	:	5.6	: 100
Plus de 160 000 CFP :	95	:	.	: 100
	:	:	:	:
Ensemble :	85.75	:	5.3	: 100
	:	:	:	:

Enfin, pour les cas où nous en avons eu la possibilité (N = 173), il est intéressant d'observer à quelles dépenses correspondent ces emprunts :

- dans 54,3 % des cas, il s'agit de l'acquisition d'un véhicule motorisé (voiture : 50,9 %; moto : 3,4 %);
- dans 34,1 % des cas, il s'agit de celle de biens d'équipement (meubles: 15,6 %; construction ou achat de terrain : 11 %; équipement professionnel - bateau, truck - ou divers : 7,5 %;
- dans 11,6 % des cas, enfin, il s'agit de dépenses de loisirs (achat de poste de télévision : 8,7 %; autres achats - équipement Hi-Fi, cassettes, instruments de musique... : 2,9 %).

Ce qui ressort de toutes ces données nous confirme l'hypothèse que nous avons pu poser plus haut de la structure des revenus : la minorité des ménages qui recourt à l'emprunt est bien la minorité "privilegiée" de cette population, qui peut bénéficier de facilités de crédit pour investir, et non pas la minorité défavorisée, contrainte d'emprunter pour survivre; quant à la grande majorité de ces familles, elle a conscience d'avoir un budget trop serré (et trop aléatoire?) pour recourir au crédit.

Ainsi, tant la structure de l'activité des couches populaires de la Polynésie française que - pour autant que nous avons pu la cerner -, celle de sa consommation traduit bien une certaine aisance, *toute relative*, bien sûr; mais cependant dangereusement artificielle, si l'on songe au faible niveau de production de l'économie polynésienne.

## B - La famille

La répartition de la population enquêtée par communes urbaines (Faaa, Papeete, Pirae, Punaauia, Mahina et Arue) ou rurales (les autres communes de Tahiti), regroupée en fonction du nombre de personnes que concernait chaque dossier de candidature à un logement social, fait apparaître une première donnée d'importance, qu'il convient de garder en mémoire :

**Tableau 58**  
Dimension des ménages selon le milieu urbain ou rural (en %)

Communes	: N. de personnes composant le groupe familial :				
	: 1 à 3 pers.	: 4 à 6 pers.	: 7 à 9 pers.	: 10 pers. et plus	: Ens.
Urbaines	: 12.9	: 59.2	: 23.2	: 4.7	: 100
Rurales	: 14.3	: 51.4	: 25.7	: 8.6	: 100
	:	:	:	:	:

On peut, en effet, constater qu'il n'y a aucune différence significative, quant à la dimension des ménages, entre communes urbaines et communes rurales : à peine peut-on déceler un nombre un peu moindre de très grandes familles résidant dans les premières, mais il n'est pas possible d'en infirmer ceci : *le phénomène urbain n'entraîne pas (pas encore ?) une diminution notable de la taille des familles.*

**a) État matrimonial : mariage ou concubinage**

On sait que le concubinage constitue, en Polynésie, une pratique largement répandue, n'ayant ni le caractère d'un statut de marginalité, ni celui d'un état forcément précaire, que serait la mise en ménage d'un couple, dans l'attente d'une probable "régularisation" : *"Dans l'opinion publique polynésienne, il n'y a aucune différence entre le couple légitime et celui qui ne l'est pas"* écrivait A. T'Serstevens (*Tahiti et sa couronne*, Albin Michel, 1950, p. 273), et rien n'a vraiment changé depuis.

Ainsi, nous avons dénombré (1) 59,5 % de couples mariés et 40,5 % qui vivent présentement en concubinage; mieux : si l'on compte non plus seulement les couples, mariés ou concubins, mais l'ensemble de la population, (comprenant, en sus, les séparés, les divorcés et les veufs), le pourcentage des premiers tombe à 56,7 %, et celui des personnes vivant ou ayant vécu en concubinage doit être amené à plus de 43 %.

L'image que l'on se fait habituellement de l'état matrimonial tahitien est celle de la relative généralisation, chez les jeunes, d'un concubinage considéré - surtout pour ce qui est des premières unions - comme n'étant pas forcément définitif. Ce concubinage se prolongerait, parfois, jusqu'à une maturité certaine (quelque soit le nombre des enfants issus de ce *conjugo*,) mais finirait, après s'être prouvé durable, par chercher à se "légitimer" par le mariage. Le tableau suivant montre que cette image n'est certes pas dénuée de tout fondement (il n'y a aucune différence significative entre hommes et femmes, pour ce qui est du rapport entre l'âge des sujets et l'état matrimonial, et c'est pourquoi nous les avons regroupés en "âge moyen du couple") :

(1) Par tranches d'âge, la population étudiée se répartissait ainsi : moins de 21 ans : 0,2% ; de 21 à 30 ans : 33,6% ; de 31 à 40 ans : 39,1% ; de 41 à 50 ans : 18,5% ; de 51 à 60 ans : 6,6% ; plus de 60 ans : 2%.

**Tableau 59**  
États matrimoniaux selon les tranches d'âge (en %).

Age	Concubins	Mariés	Ensemble
Moins de 26 ans	61	39	100
De 26 à 30 ans	53	47	100
De 31 à 35 ans	40.5	59.5	100
De 36 à 40 ans	33.5	66.5	100
De 41 à 45 ans	28.5	71.5	100
De 46 à 50 ans	25	75	100
50 ans et plus	21	79	100

On voit bien le pourcentage des couples mariés croître régulièrement avec l'âge, jusqu'à devenir largement majoritaire dans les tranches les plus anciennes.

Cependant, à cette image classique s'oppose une autre réalité, qui vient la nuancer sensiblement :

**Tableau 60**  
Date du mariage selon les tranches d'âge.

Age	Hommes		Femmes	
	%	% cumulés	%	% cumulés
Moins de 21 ans	12.5	12.5	32	32
De 21 à 25 ans	35	47.5	33.5	65.5
De 26 à 30 ans	27.5	75	18	83.5
De 31 à 35 ans	14	89	9	92.5
De 36 à 40 ans	6	95	3.5	96
De 41 à 45 ans	2.5	97.5	2.5	98.5
46 ans et plus	2.5	100	1.5	100
Ensemble	100		100	

Dès que l'on ne tient plus compte que des seuls couples unis par le mariage, on s'aperçoit, en effet, qu'à 30 ans, il a touché 75 % des hommes et 83,5 % des femmes ! C'est qu'il apparaît ici que le mariage légal, s'il est bien, pour certains, une "légitimation"

tardive, peut tout autant être considéré, par d'autres, comme un *choix*, effectué beaucoup plus tôt. En d'autres termes, on peut faire l'hypothèse suivante : si la majorité des gens vit en concubinage (et, sous la pression sociale, la plupart d'entre eux *finissent par se marier*), la plupart des couples représente la minorité qui opte délibérément pour l'union légale et ce, à un âge où ce choix les met plutôt à part du comportement social courant; il doit donc s'agir ici, sans aucun doute, de personnes qui ont tenu à voir leur union religieusement consacrée.

On peut donc considérer que la norme sociale, en ce qui regarde l'état conjugal, est bien le concubinage, et qu'il ne faut pas moins, habituellement, de toute une vie exposée à la pression religieuse pour transformer celui-ci en mariage! Cette hypothèse mériterait d'autant plus d'être étudiée plus avant qu'elle éclaire singulièrement les rapports qu'entretient avec la religion chrétienne une population convertie de longue date, mais qui n'en a pas moins conservé des traits culturels spécifiques fort éloignés de ceux où cette religion et la tradition sociale occidentale sont le plus intimement mêlées : dans cette question qui leur tenait sans doute particulièrement à cœur - l'établissement d'un contrôle social de la vie sexuelle, qui irait jusqu'à exclure du consensus collectif toute relation établie hors du mariage chrétien -, l'influence des missionnaires de Sa Gracieuse Majesté ne semble pas avoir été si décisive!

#### b) Les enfants

Si nous avons donc pu constater qu'à partir de 35 ans, une légère majorité de couples est déjà unie par les liens du mariage, - majorité qui augmente régulièrement avec les tranches d'âge -, nous pouvons tout aussi bien inférer qu'elle s'affirme à partir du moment où les ménages ont trois enfants à charge, qu'ils soient nés du couple ou d'un seul des conjoints, et que cette majorité s'amplifiera régulièrement avec la courbe de croissance du nombre d'enfants par foyer :

**Tableau 61**  
État matrimonial selon le nombre des enfants (en %).

Etat matrimonial	N. d'enfants dépendant du couple					
	0-2	3-4	5-7	7-8	9 et plus	Ens.
Vivant en concu- binage	57	44	34.5	25	16	43
Mariés	43	56	65.5	75	84	57
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Il y a lieu de prêter attention, dans le tableau précédent, au fait que la proportion des concubins et des mariés s'inverse très symétriquement entre les groupes à deux et à trois enfants, bien que cette corrélation puisse sembler d'une évidence trompeuse, la majorité des couples (quel que soit leur statut matrimonial du moment) se retrouvant toujours dans ces tranches d'âge, avec ce nombre d'enfants-là! Le tableau qui suit, établissant la relation entre le nombre d'enfants dépendant du couple (issus ou non de celui-ci) et l'âge de la conjointe, nous aidera à voir ce qu'il en est :

**Tableau 62**  
Âge de la mère et nombre d'enfants (en %).

Age de la mère	N. d'enfants dépendant du couple					
	0-2	3-4	5-6	7-8	9 et plus	Ens.
Moins de 26 ans	63.7	31.3	3.8	1.2		100
26 à 35 ans	32.7	43.9	16.1	6.2	1	100
36 à 45 ans	15	33.2	27.5	11.9	12.4	100
46 ans et plus	14.5	15.4	27.3	23.1	19.7	100
Ensemble	32	35.2	17.9	8.9	6	100

On voit que la corrélation que nous avons mentionnée plus haut indique bien que le nombre des enfants dépendant du couple pèse *du même poids* que la considération de l'âge auquel sont parvenus les parents, dans la décision que prennent ceux-ci de se marier : en effet, le rapport des concubins aux gens mariés évolue, à partir de 26 ans, de façon très sensiblement identique, que le couple passe d'une tranche d'âge à la suivante, en gardant le même nombre d'enfants à charge, ou qu'au contraire le nombre de ses enfants passe de trois à quatre ou davantage, sans que lui-même change de tranche d'âge :

**Tableau 63**  
Nombre d'enfants, âge de la mère et pourcentage de concubins.

Age de la mère	Nombre d'enfants			
	0-2	3-4	5 et +	Ensemble
Moins de 26	60	60	50	60
26 à 35 ans	60	45	39	48.5
36 à 45 ans	45	34.5	21	29
46 ans et plus	35	22	24.5	25.5
Ensemble	57	44	28.5	43

Si, en ce qui concerne les couples mariés, nous connaissons la date du mariage (et, éventuellement, celle du divorce), nous ne possédons évidemment pas les mêmes données en ce qui concerne les couples vivant en concubinage. Il est pourtant dommage que nous ne puissions comparer ces données : en effet, à tenir le mariage légal (religieux) pour une consécration de la solidité d'un couple (hypothèse dont on a vu qu'elle devait correspondre à une majorité de cas), on verrait probablement que tout se passe comme si autant (si ce n'est plus) que l'âge, c'est le troisième enfant qui, véritablement, "fonde" le foyer, que c'est à partir du troisième enfant que les concubins "régularisent" leur union, terme que nous employons à dessein pour souligner le contraste de ce comportement avec les normes occidentales ("norme" étant pris au sens sociologique du terme), avec la norme (mot pris cette fois au sens moral, normatif) que prônent les églises chrétiennes. Au regard de la culture polynésienne, en effet, le premier ou même les deux premiers enfants auxquels une jeune fille donne naissance ne confère nullement à celle-ci un statut définitif de mère de famille : si elle est mère, elle n'en est pas pour autant définitivement (socialement) liée au père de l'enfant. Or, ce principe, qui a pour effet de prolonger le temps de la jeunesse - *taure'are'a* - et de retarder l'entrée des jeunes filles dans la vie "rangée" - l'accès au statut de *vahine* (1) - nous paraît de nature à faire mieux comprendre l'extension que continue à connaître (nous le verrons plus loin) l'adoption *fa'a'mu*. Il explique, en effet, comment l'enfant est, au moins dans l'absolu et de façon générale, toujours considéré comme "bienvenu", par la tradition polynésienne, alors même que la mère est encore *taure'are'a*.

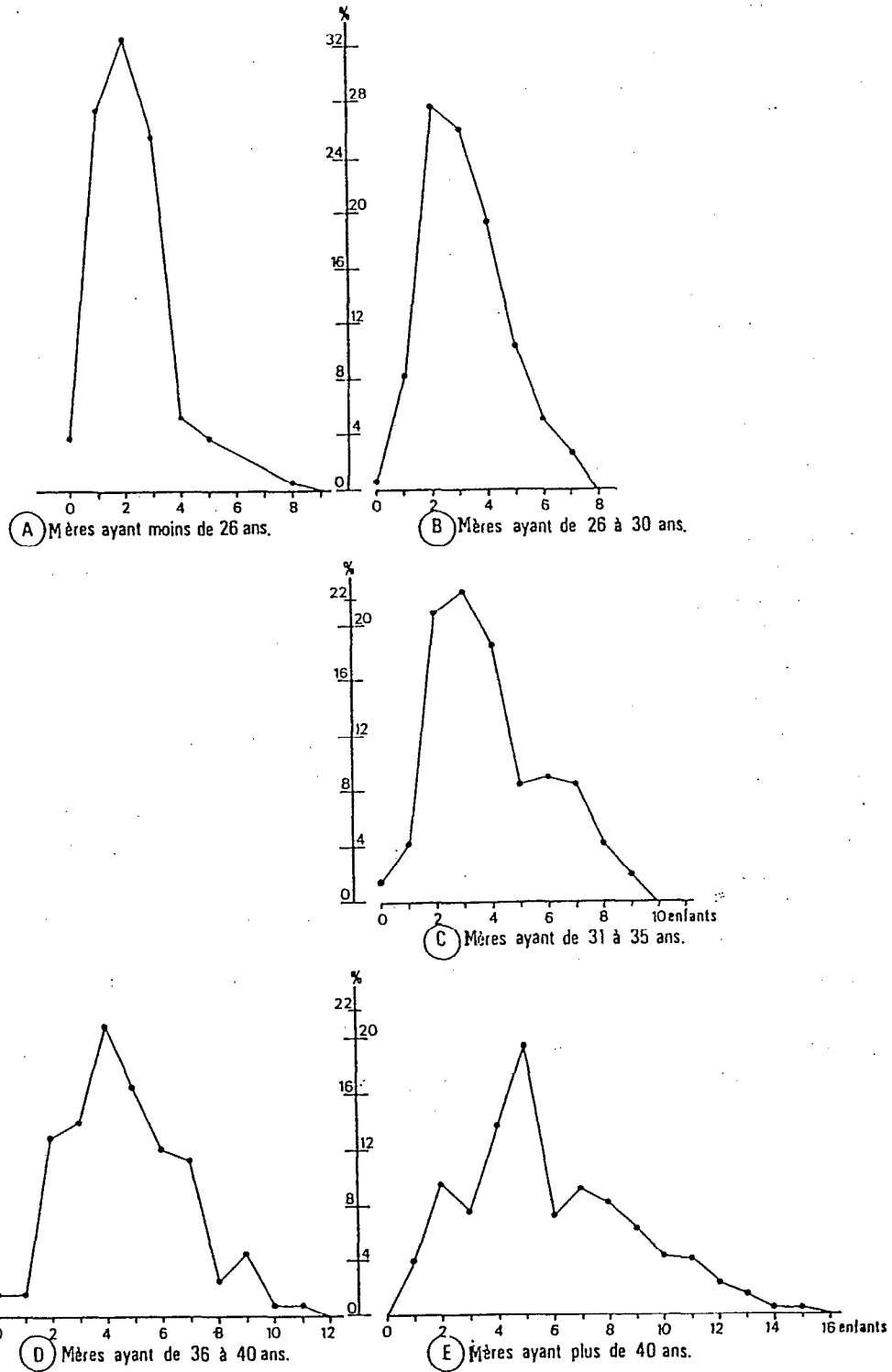
À ce point de vue, la réalité ne se modifie que très lentement, au moins dans la population que nous étudions ici : il est frappant de constater à quel point le nombre d'enfants qu'il échoit à chaque femme de nourrir, au fur et à mesure qu'elle croît en âge, reste relativement stable. Les courbes de la figure 9, que l'on peut sans problème considérer comme des courbes de Gauss, sont, à cet égard, significatives : nous transcrivons, au tableau 37, les moyennes qu'elles font apparaître, ainsi que les écarts-types que présentent celles-ci (mesures de l'amplitude moyenne des écarts à la moyenne) et les intervalles de confiance de ces mêmes moyennes, en fixant le risque d'erreur à 1 %.

Tableau 64

Moyennes et écarts-types des courbes du nombre d'enfants par tranches d'âges de la mère.

Age de la mère	Moyenne	Ecart-type	Lim. de confiance des moyennes en + ou en -
Moins de 26 ans	2.2	1.26	0,20
De 26 à 30 ans	3.2	1.44	0,18
De 31 à 35 ans	4	2.02	0,33
De 36 à 40 ans	4.7	2.15	0,39
41 ans et plus	5.9	3.04	0,43

(1) "Le terme de *vahine* s'applique aux femmes âgées de plus de vingt ans, épouses ou maîtresses établies dans un concubinage stable, et ayant déjà plusieurs enfants". C. LANGEVIN-DUVAL, p. 253.



**Figure n°7**  
 Courbes du nombre d'enfants par âge de la mère.

Il faut se rappeler qu'en outre, non seulement le nombre de ses enfants varie sensiblement avec l'âge de la mère, mais, surtout, qu'il varie *uniquement* avec ce critère : ni le fait d'habiter dans une commune urbaine ou une commune rurale, ni celui d'être mère au foyer ou professionnellement engagée au dehors, ni la qualification ou la non-qualification professionnelle des parents, ni la sécurité de leur emploi (que l'on peut estimer en distinguant secteur public et secteur privé), ni même le fait de cohabiter avec des étrangers au foyer sous un même toit ou d'être dépendant du bon vouloir d'autrui quant à son logement (ou de ne pas l'être) ni même, non plus, la plus ou moins grande suffisance ou insuffisance des revenus du couple, n'influent sur le nombre d'enfants qu'ont les femmes - du moins celles de la population que nous étudions ici - puisque les coefficients de corrélation que nous avons pu relever se trouvent tous inférieurs à .0001, *sauf celui qui définit le nombre d'enfants et l'âge de la mère*, qui atteint, lui, .55 (on sait qu'un coefficient de corrélation varie entre 0 (corrélation nulle) et 1 (corrélation absolue).

*c) L'adoption fa'a'mu*

En Polynésie, l'adoption est tout à fait courante. La coutume en est attestée dès les premiers récits de voyageurs, tous très frappés par cet usage : "*les enfants étaient (...) matière à échanges ou à cadeaux (...), et on les sollicitait (...) couramment*" écrit Arii Taimai dans ses *Mémoires* (1).

Parmi les études publiées sur l'adoption *fa'a'mu* (*fa'a'mu* = nourrir), certaines s'attachent à montrer l'évolution de cette coutume, dont le but aurait fini par revêtir de nos jours, un caractère principalement économique : il s'agirait, pour les parents adoptifs (*fânau*) d'assurer par ce moyen leur subsistance et, tout au moins, de se procurer une aide ménagère peu onéreuse (2). Peut-être, en effet, une telle évolution est-elle en cours (il est difficile de comparer l'état des choses aux différentes époques, les plus anciennes n'étant connues, à ce sujet, que par des appréciations purement qualitatives); toujours est-il que la même corrélation positive, et les mêmes corrélations nulles, se retrouvent aussi bien dans le cas des enfants de filiation naturelle que dans celui des enfants *fa'a'mu* : ni la différence du revenu, ni celle de la qualification professionnelle, ni celle de la sécurité de l'emploi, ni celle de l'environnement (urbain ou rural) ne pèsent aucun poids - statistiquement décelable, s'entend - sur la décision que prend un couple d'adopter ou non un ou plusieurs enfants. Un seul indice intervient nettement : celui de ce que nous avons appelé "l'indépendance par rapport au bon vouloir d'autrui en matière de logement".

(1) H. ADAMS, 1964, p. 136.

(2) Cf. notamment B. DANIELSSON, 1956 et P. OTTINO, 1972.



**Tableau 65**  
*Fa' a' mu* et autonomie de l'habitat (en %).

Logement	: Pas d'adop- : tion	: Un ou plusieurs : <u>fa'a'amu</u>	: Ensemble
Contractuellement occu- pé par le seul ménage	: 76	: 24	: 100
Contractuellement occu- pé, mais partagé avec des personnes étrangères au ménage	: 80	: 20	: 100
Concédé à titre précaire, mais occupé par le seul ménage	: 86.7	: 12.3	: 100
Concédé à titre précaire, et partagé avec des person- nes étrangères au ménage	: 87.4	: 12.6	: 100
Ensemble	: 82.6	: 17.4	: 100

On voit que l'indépendance par rapport au simple bon vouloir d'autrui en matière de logement contribue positivement à une adoption, *même si le ménage doit partager son habitation avec des personnes étrangères*, alors que le fait de n'être pas assuré de la permanence de son hébergement constitue un obstacle à cette adoption, même si le ménage n'a pas à partager son toit avec d'autres personnes.

Il est vrai que l'écart marqué n'est guère considérable. Là encore, c'est surtout avec l'âge que le nombre de *fa' a' mu* augmente :

**Tableau 66**  
*Fa' a' mu* et âge de la mère (en %).

Age de la mère	: Pas d'adoption	: Un ou plusieurs : <u>fa'a'amu</u>	: Ensemble
Moins de 30 ans	: 92.8	: 7.2	: 100
De 31 à 40 ans	: 84.1	: 15.9	: 100
De 41 à 50 ans	: 83.3	: 16.7	: 100
51 ans ou plus	: 42.4	: 57.6	: 100
Ensemble	: 82.8	: 17.2	: 100

À partir de cinquante ans, plus de la moitié des femmes ont donc adopté un ou plusieurs enfants (1); il faut d'autre part considérer que, quel que soit l'âge de celles-ci, cette adoption concerne plus souvent plusieurs enfants qu'un seul. Les effectifs des mères *fânau* sont trop réduits pour que l'on puisse comparer valablement, par tranches d'âge, celles qui ont adopté soit un, soit plus d'un enfant; toutes tranches d'âges confondues, les proportions sont les suivantes :

- 1 enfant : 55,7 %
- 2 enfants : 24,5 %
- 3 enfants : 11,6 %
- 4 enfants : 4,8 %
- 5 enfants : 3,4 %

On voit donc qu'il ressort bien de tous ces chiffres que, si la motivation économique reste peut-être prépondérante dans la décision d'adopter un enfant, elle est loin d'en être la motivation unique, ni même, si du moins l'on se fie aux données du tableau 38, la principale.

#### d) Composition du groupe familial

Nous avons vu (2) que, dans la majorité des cas, (plus de 53 %), le groupe familial candidat au relogement cohabite avec d'autres personnes; c'est dire que, dans la réalité vécue, le groupe de résidence représente essentiellement celui de la famille élargie. Les dossiers, il est vrai, ne permettent pas de connaître la composition factuelle de ce groupe, mais ils détaillent celle du groupe familial des candidats au relogement. Or, il se trouve que dans 90,30 % des cas, celui-ci correspond à une famille nucléaire - ou, plus exactement, conjugale (3), c'est-à-dire réduite au couple des parents et à son (ses) enfant(s) - ceux-ci étant entendus en comptant éventuellement les *fa'a'mu*, bien sûr, ainsi que les enfants issus de précédentes unions, dans 10,7 % des cas.

De même, parmi les rares cas (9,7 %) où le groupe familial, tel qu'il est inscrit au dossier, s'élargit à d'autres parents, ceux-ci représentent, le plus souvent, les ascendants directs - parents ou grands-parents du couple (3,7 % des cas) - ou du conjoint d'un des enfants du couple (1,3 % des cas); et encore, les 4,7 % des cas restant - les groupes familiaux incluant des collatéraux - se partagent-ils entre 2,4 % de cas pour lesquels cet élargissement du groupe ne s'étend pas à plus d'un seul type de relation collatérale, 1,6 % de cas pour lesquels il s'étend à deux, et 0,7 % de cas pour lesquels les collatéraux des deux types ajoutent leur présence à celle d'ascendants directs.

Le diagramme ci-après illustre ces différents cas d'espèce :

(1) Précisons que le cas d'adoption *fa'amu* le plus fréquent consiste à adopter le premier de ses petits enfants.

(2) Cf. les mal logés de Tahiti, ci-dessus.

(3) Sur le choix de l'expression "famille conjugale" plutôt que "nucléaire", cf. R.FOX, 1972 pp. 36-37.



Le diagramme ne pouvait pas, matériellement, représenter plus de deux types de relations de parenté à la fois; les cas impliquant d'autres types ont donc été regroupés comme suit, afin de ne pas minimiser le nombre des relations collatérales (1) :

- (grand-père + frère + neveu) du conjoint : 1 cas (considéré dans le diagramme comme équivalent à "frère + neveu").
- (grand-père + père + frère) de la conjointe : 1 cas (considéré dans le diagramme comme équivalent à "père + frère").
- (père + frère + cousin) du conjoint : 1 cas (considéré dans le diagramme comme équivalent à "frère + cousin").
- (père + frère + cousin) de la conjointe : 1 cas (considéré dans le diagramme comme équivalent à "frère + cousin").
- (père + frère) de la conjointe + bru : 2 cas (considéré dans le diagramme comme équivalent à "frère + bru").

Nous nous sommes quelque peu attardés sur ces cas, car il n'est pas interdit de penser que, s'ils ne représentent pas forcément, la composition type des familles élargies *actuelles*, ils n'en reflètent pas moins une image admissible, puisque c'est justement celle-là que certaines familles acceptent de reproduire, même dans le cas où de meilleures conditions de logement leur seraient accordées!

Aussi n'est-il pas inintéressant d'observer que les relations de type patrilocal se rapportent à presque'autant de cas que les relations de type matrilocal : 40,5 % contre 56 %, et 3,5 % de relation mixte (ou 42,3 % contre 52 %, et 6 % de relation mixte, si l'on ne prend en compte que les cas impliquant des collatéraux). On sait que Moerenhout observait déjà que la résidence, pour la famille polynésienne, était bi-locale, (ce qui est normal dans une société à filiation indifférenciée), mais qu'elle était le plus souvent viri-locale (2). Il semble ici que ce soient *plutôt* les parents matrilineaires qui sont les mieux acceptés par le couple; on observe en particulier que, parmi les conjoints des enfants cohabitant avec lui, on ne compte que 38,5 % de brus et 61,5 % de gendres.

Mais ce qui a surtout retenu notre attention, lorsque nous avons considéré le nombre de cas où le groupe de résidence correspond à la famille conjugale, c'est le décalage entre le rêve et la réalité : alors que dans 90 % des cas, cette situation correspond au projet familial initial, il n'y a plus que dans moins de 47 % des cas qu'elle est concrètement vécue. Ce décalage indique clairement que la période de transition entre la famille élargie et la famille restreinte - mouvement déjà signalé de longue date par presque toutes les études effectuées sur la Polynésie contemporaine - n'est pas encore achevée. Si la famille élargie constitue encore une majorité de cas, ce mouvement n'en est pas moins non seulement irréversible, puisque lié aux "exigences des nouvelles conditions économiques qui, modifiant radicalement les rapports de génération et de production à l'intérieur des grandes unités familiales, appellent l'émergence de ces mêmes familles conjugales (3)"; le modèle de la famille restreinte est en outre, semble-t-il, le modèle *consciemment*

(1) Nous n'avons indiqué les différentes relations de parenté qu'au masculin singulier; bien entendu, "grand-père, par exemple, doit se lire : "grand-père et/ou grand-mère".

(2) J. MOERENHOUT, 1959, t. I p. 69.

(3) P. OTTINO, 1972 p. 17.

*désiré* par les divers couples, lesquels tendent à s'y conformer dès que les moyens leur sont offerts de parvenir à un mode de logement dont la stabilité les rend indépendants d'autrui.

Toutes ces observations rejoignent directement les questions que nous avons pu soulever à propos de la délinquance en Polynésie française (1). En effet, nous avons relevé le paradoxe que constitue le faible développement de cette délinquance, en regard des facteurs considérés comme fortement criminogènes, qui caractérisent la Polynésie : éclatement et marginalisation de l'économie traditionnelle, migrations massives et perçues comme définitives, urbanisation extrêmement rapide, prolifération d'habitats précaires des années 70, salarisation et chômage, "effets de vitrine" et écarts des revenus etc. Or, nous pouvons retenir l'hypothèse que le trait fondamental de la culture *ma'ohi*, celui qui lui permet, dans une certaine mesure, de "digérer", pour ainsi dire, les effets destructurants du bouleversement qu'elle connaît, doit être trouvé dans sa structure sociale originelle et dans le processus d'éducation que celle-ci implique. Dans ce cadre, en effet, la parenté constituait - et constitue encore, dans une certaine mesure - un tissu social extrêmement étendu, où chaque *fetii* se sentait responsable, collectivement, de l'éducation de l'ensemble des enfants du groupe familial élargi, voire de la communauté villageoise toute entière, mais guère - en comparaison du modèle occidental qui tend à s'imposer - responsable individuellement de ses propres enfants.

Et l'éducation donnée correspondait - et correspond encore - à cette structure sociale originelle, en ce sens qu'elle favorisait - ou, plutôt, qu'elle imposait - aux enfants, et ce, dès le plus jeune âge, un comportement largement autonome (2). C'est ainsi que l'on peut expliquer, par exemple, que les bandes d'adolescents, bien que souvent composées d'enfants issus de familles éclatées et nullement stabilisantes (migrants déracinés, chômeurs, habitants de bidonvilles... c'est-à-dire une large partie de celles que nous avons tentées de définir ici-même, n'adoptent finalement qu'un comportement *a-social*, et non pas un comportement *anti-social* : la destruction de l'image parentale, le retournement de celle-ci en image négative, n'entraînent pas une révolte contre la société, parce que l'image parentale ne constituait pas, antérieurement, le modèle unique de l'autorité ; l'image de "l'autorité" présente un caractère trop diffus, trop collectif, pour être remise en cause à la suite de défections individuelles de tel ou tel de ses représentants.

On perçoit dès lors quelles peuvent être les conséquences d'une disparition de la famille élargie et de la généralisation de la famille conjugale. Nous ne disons pas que ce mouvement est à condamner, ou à freiner au moyen de nous ne savons quelle mesure : sans porter de jugement de valeur sur cette évolution sans doute inéluctable, nous faisons seulement remarquer que, si elle s'effectue trop rapidement (c'est-à-dire avant que le temps ait résorbé les effets les plus destructurants d'une trop rapide révolution urbaine), elle ne pourra manquer d'avoir pour conséquence un accroissement dangereux de la délinquance, dans son ampleur et dans ses formes.

---

(1) Cf. formes de la délinquance en Polynésie française, ci-dessus.

(2) Cf. R. LEVY, 1973.